



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressé le 13 février 2026 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 13 février 2026 et du site des Forges le 13 février 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 13 février 2026.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Anne MESMEUR, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, Cécile LE MOINE, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Patrick POCARD donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-01 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2027

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture du Morbihan daté du 28 janvier 2026 qui demande conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de procédure pénale de procéder au tirage au sort des personnes appelées à composer la liste préparatoire destinée à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2027.

L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2026 fixe le nombre et la répartition des jurés d'assises devant composer le jury criminel pour l'année 2027 dans le département du Morbihan par Commune ou groupement de Communes à raison d'un juré pour 1 300 habitants soit 540 jurés répartis au prorata de leur population dont les chiffres ont été arrêtés par Décret N° 2025-1362 du 26 décembre 2025. Le nombre de jurés à tirer au sort est de 3.

Le Maire procède au tirage au sort à partir de la liste électorale et donne le résultat suivant :

- 1- N° Electeur 650
- 2- N° Electrice 777
- 3- N° Electrice 532

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **PREND ACTE** de cette désignation.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressé le 13 février 2026 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 13 février 2026 et du site des Forges le 13 février 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 13 février 2026.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Anne MESMEUR, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, Cécile LE MOINE, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Patrick POCARD donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-02 - COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD, LOTISSEMENT LA FORET, LOTISSEMENT DU CLOS DE LA VIGNE - COMMUNE - ANNEE 2025

- **Présentation de la réglementation : CFU**
- **Présentation des Comptes Financiers Uniques et des notes brèves et synthétiques**
- **Désignation de la Présidence dans le cadre du vote du Compte Financier Unique**

Rapporteurs : Jacques BIHOUEE et Sabine GUILLEMIN

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 056-200087153-20260226-2026200202-DE

Monsieur le Maire décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour et le reporter à une prochaine séance car la partie comptable (bilans et comptes de résultats) dressée par le Trésorier Municipal n'a pas pu être générée du fait d'une panne générale informatique de l'application HELIOS de la Direction Générale des Finances Publiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **PREND ACTE** de cette décision.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressé le 13 février 2026 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 13 février 2026 et du site des Forges le 13 février 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 13 février 2026.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Anne MESMEUR, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, Cécile LE MOINE, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Patrick POCARD donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-03 – TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2026

- **Présentation des propositions de travaux**
- **Autorisation de lancement de la consultation auprès des entreprises**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de définir les travaux de voirie prioritaires dans le cadre du programme de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2026 dans l'agglomération et hors agglomération pour la Commune Nouvelle de Forges de Lanouée.

Il présente les lieux d'implantation des travaux projetés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour l'inscription des travaux au programme de voirie 2026 et définit comme suit les tranches de travaux en rajoutant la route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper » en tranche optionnelle (enrobé sur environ 400 mètres)

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	La brousse des nouettes/ La courte branche	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres	Programme hors agglomération

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le **9 MARS 2026**

ID : 056-200087153-20260220-2026200203-DE

TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778		Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville josselin/ La regobe	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Brantry/ Kermelin	700 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

➤ **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

Le Maire,

Jacques BIHOUEE

La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressé le 13 février 2026 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 13 février 2026 et du site des Forges le 13 février 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 13 février 2026.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Anne MESMEUR, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, Cécile LE MOINE, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Patrick POCARD donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

➤ **OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-04 – PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU 1^{ER} FEVRIER 2026**

- **Proposition de suppression du poste suite à départ en retraite**
- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2026 suite au départ en retraite de l'Agent(e) qui occupait ce poste et de mettre à jour le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **SUPPRIME** le poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} février 2026.
- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs comme présenté ci-après au 1^{er} février 2026.

Tableau des emplois au 01/02/2026

Filière administrative				
Grade d'Attachée Principale : 1 emploi				
Poste	Lieu	Temps de travail	Vacant	Statut agent occupant l'emploi
Secrétaire Générale de Mairie	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade de Rédacteur Principal de 1ère classe : 1 emploi				
RH et secrétaire/Mairie déléguée - AFR des Forges	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif Principal de 1ère classe : 1 emploi				
Urbanisme - cimetière - CCAS - AFR de Lanouée	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint administratif : 1 emploi				
Accueil - compta - état civil - transport scolaire - locations	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Filière animation				
Grade d'Adjoint d'animation : 2 emplois				
Animation - médiathèque-communication	Mairie	temps complet	non	Fonctionnaire
Garderie et cantine	Garderie	temps non complet : 12,46/35ème	non	Contractuel en CDI de droit public
Grade d'Agent de maîtrise : 1 emploi				
Restauration	Restaurant scolaire	temps complet : 35 h/35ème	oui	Contractuel en CDD de droit public
Filière technique				
Grade de Technicien : 1 emploi				
Reponsable du service	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 1ère classe : 3 emplois				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire

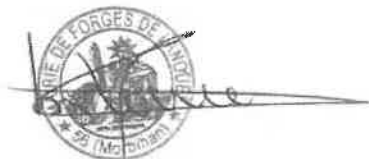
Agent d'entretien bâtiments	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'adjoint technique Principal de 2ème classe : 1 emploi				
Agent d'entretien - espaces verts	Atelier municipal	temps complet	non	Fonctionnaire
Grade d'Adjoint technique : 2 emplois				
Restauration et agent d'entretien	Restaurant scolaire	temps non complet : 32/35ème	non	Fonctionnaire
Agent d'entretien	Mairie et salles	temps non complet : 24/35ème	non	Fonctionnaire

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie - 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale - 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressé le 13 février 2026 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 13 février 2026 et du site des Forges le 13 février 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 13 février 2026.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSENGER, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Anne MESMEUR, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, Cécile LE MOINE, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Patrick POCARD donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-05 – PERSONNEL COMMUNAL – SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE PLOERMEL COMMUNAUTE ET DE SES COMMUNES MEMBRES – ANNEE 2026

➤ **Présentation de la demande**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 10 février 2026 de la Présidente de l'Amicale du Personnel de PLOERMEL COMMUNAUTE ET DE SES COMMUNES MEMBRES qui sollicite une subvention au titre de l'année 2026.

Il propose le versement de la somme de 1 705 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition du Maire et décide de verser la somme de 1 705 € au titre de l'année 2026.
- **DIT QUE** les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2026.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

Le Maire,

Jacques BIHOUEE



La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication